

Barème d'honoraires

Applicable au 31/03/2025

Honoraires sur transactions d'immeubles

Les honoraires indiqués sont les honoraires maximums et sont à la charge du vendeur

Prix de vente jusqu'à 140 000 €	Forfait de 7500 € TTC
Prix de vente supérieur à 140 000 €	5.5 % TTC
Prix de vente supérieur à 800 000 €	4 % TTC
Terrain	5 %TTC
Garage	Forfait de 3000 € TTC
Commerce	8%
Les Honoraires charge acqreur	sont identiques aux honoraires charge vendeur